

ASSEMBLÉE NATIONALE
29 mai 2019

LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 1974)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2099

présenté par
Mme Park

ARTICLE 31

Après l'alinéa 92, insérer l'alinéa suivant :

« I *bis*. – Au 12° de l'article L. 511-7 du code de la consommation, le mot : « trois » est remplacé par le mot : « quatre ».»

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de conséquence du 3° *bis* du I.